

## DISSERTATION DE CULTURE GENERALE (épreuve n° 253)

ANNEE 2014

Epreuve conçue par EM Lyon

Voie économique et commerciale

Le sujet proposé cette année ne dérogeait pas à l'usage instauré lors des sessions précédentes : il se présentait sous la forme d'une question ouverte qui reprenait le thème de l'année en l'associant à un verbe pronominal invitant les candidats à réfléchir sur leur rapport à l'espace. Une telle formulation, qui ne présupposait aucune connaissance doctrinale particulière, devait permettre à tous les candidats de mobiliser une culture qu'on espérait aussi riche que variée. Il a dû également rassurer certains d'entre eux qu'une conception trop strictement épistémologique ou idéelle de l'espace aurait particulièrement inquiétés. Décliner ainsi l'espace, c'était renoncer à en rechercher en première intention une définition, voire une essence, recherche qui aurait confronté, peut-être prématurément, les candidats au double écueil de l'abstraction et de la particularisation. A l'inverse, parce qu'elle mettait en scène une subjectivité en butte à l'extériorité de l'espace, la formulation choisie invitait les candidats à considérer l'espace comme un donné à investir. C'est dire que la question de l'appropriation de l'espace s'ouvrait à partir d'un vécu et d'une empiricité dont il paraissait difficile de faire l'économie. L'analyse de cette expérience devait permettre aux candidats de s'essayer à une approche phénoménologique ou encore, de mobiliser des connaissances sociologiques, géographiques, politiques, artistiques ou littéraires. Ainsi le sujet de cette année entendait mesurer l'aptitude des candidats à penser -d'autant plus que le thème faisait signe vers une certaine immatérialité- le concret entendu, non pas comme une présence plate, mais, au contraire, comme ce qui acquiert consistance et effectivité à travers un ordre, une structure qui est toujours le résultat d'un travail, d'un procès, et partant, d'une subjectivité.

Il ne faudrait pas, pour autant, se laisser abuser par la facilité un peu trompeuse avec laquelle on pouvait donner un contenu empirique varié à cette entreprise d'appropriation de l'espace. Une des difficultés du sujet consistait, au contraire, à éviter la forme attendue de l'inventaire sans ordre ni nécessité. C'est ainsi que tout sujet de culture générale invite à réexaminer dans un geste final cette culture acquise durant l'année de préparation. Il était donc impératif d'élaborer soigneusement un problème pour voir s'ordonner, se hiérarchiser et même s'épurer -une dissertation vaut parfois autant par ce qu'elle choisit de ne pas dire que par ce qu'elle expose- un divers culturel aussi riche qu'hétérogène. Le sujet exigeait, donc, une attention minutieuse à sa formulation, par exemple au singulier de « l'espace », pour trouver la voie d'une problématisation possible. On pouvait faire voir, d'abord, la nécessité pour tout vivant, et *a fortiori* pour l'homme, d'aménager l'espace, ce qui implique de le délimiter, de le particulariser en territoires, en lieux aussi bien abstraits que concrets. Le sujet invitait ensuite à confronter cette nécessité à l'effort rationnel -dont il ne faut pas conclure à la fois trop tôt et trop facilement qu'il est vain ou qu'il « dénature » son objet- par lequel la raison se représente, conçoit, construit l'espace comme une grandeur infinie, abstraite, et surtout, une.

On pouvait sans doute objecter que le sujet de cette année était trop anthropocentré, qu'il n'affrontait pas assez directement la question de la définition de l'espace. Esquivant la question frontale « qu'est-ce que ? », on aurait préféré la question plus facile car indirecte « que faire de ? ». Et l'on sait combien la catégorie de l'usage peut être paresseuse et peu discriminante, combien elle aboutit, presque fatalement, à des considérations psychologiques ou, suivant la pente naturelle des candidats, à une technophobie qui frise souvent la misologie. En un mot, on pouvait reprocher à cette formulation qu'elle incitait à penser l'espace non pour lui-même mais pour une subjectivité, traçant par là une ligne de fuite que les candidats ne manqueraient pas de suivre à la première occasion. Mais c'est, précisément, la capacité des candidats à dépasser cette approche étroitement instrumentale ou juridique de l'espace -qui réduit l'appropriation à la constitution d'une propriété- qui a permis cette année de hiérarchiser et de classer les copies parce qu'elle présupposait un travail d'analyse conceptuelle sans lequel on ne pouvait, effectivement, aller au delà de la rhapsodie des appropriations juridiques, politiques, religieuses...etc.

Manifestement ce sujet ouvert et explicite n'a pas déstabilisé les candidats qui ont pu dans leur grande majorité valoriser les connaissances acquises durant l'année. En conséquence, nous n'avons pas eu

cette année, comme par le passé, à déplorer le lot habituel de copies franchement hors sujet. Mais inversement, beaucoup de candidats en sont restés à une approche illustrative par manque d'analyse conceptuelle, incapables de définir avec finesse les concepts « d'appropriation » et même « d'espace ». Le jury s'attendait à ce que les meilleurs d'entre eux, ne se contentent pas de cette déclinaison à l'infini des « espèces d'espace » mais soient capables d'un véritable engagement intellectuel dans la réponse à la question posée. C'est effectivement, dans cette voie que les meilleures copies se sont engagées. Mais certains bons candidats ont été leurrés par l'apparente facilité du sujet et n'ont pas jugé utile de l'analyser scrupuleusement. Ils ont préféré se réfugier dans une approche thématique et descriptive. De sorte que si le niveau général de l'épreuve a paru correct au Jury -la moyenne générale de l'épreuve en atteste- ce dernier est tout de même en droit de déplorer une certaine médiocrité des compositions et la relative pénurie de copies vraiment excellentes. Il n'est pas inutile de rappeler aux candidats qu'aucune préparation, aucune érudition ne saurait les dispenser d'une analyse patiente et précise des termes du sujet sans laquelle tout effort de problématisation reste vain, ou pire, rhétorique.

Le Jury rappelle à tous les candidats que l'épreuve de culture générale reste un exercice de rédaction ce qui implique le respect des règles grammaticales et orthographiques les plus élémentaires. Ainsi les candidats doivent-ils apporter le plus grand soin à la rédaction et à la présentation de ce genre académique que constitue la dissertation. En conséquence, ils doivent en respecter les exigences et ne pas tomber, par exemple, dans cette facilité agaçante que constitue la numérotation des parties et des sous-parties en marge de la copie ! Plus généralement les correcteurs sont unanimes à regretter un laisser-aller, voire une désinvolture en ce qui concerne la correction de la langue. Inexplicablement elle a connu cette année une dégradation étonnante qui a affecté -ce qui est nouveau- les bons, voire les très bons candidats. Le constat est inquiétant et le Jury rappelle qu'écrire est avant tout un acte adressé à un lecteur, que le respect des règles est un effort dont le sens est non seulement normatif mais également éthique. Quant au style, il est de plus en plus marqué par les mauvaises habitudes journalistiques. Plusieurs correcteurs ont ainsi noté la disparition presque totale de l'interrogation indirecte, la méconnaissance de la différence entre *notre* et *le nôtre*, l'emploi de tics de langage comme « au final », « du coup », pour ne rien dire du lamentable « pas que » (« L'espace est vide mais *pas que...* »), ainsi que bien des barbarismes qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. Paradoxalement, les citations apprises par cœur ont été tout aussi maltraitées et les noms propres eux-mêmes ont subi de fréquentes déformations. Heureusement, le Jury a eu aussi le plaisir de lire quelques belles copies mais il appelle tout de même les futurs candidats à faire un véritable effort d'écriture afin que leur propre pensée gagne en justesse, en précision et pour tout dire en intelligence.

D'un point de vue formel, les dissertations ont proposé le plus souvent un exposé organisé en deux ou trois parties. Dans bien des cas, le procédé a paru artificiel aux correcteurs, voire forcé, tant la problématisation s'est avérée à la fois insuffisante et mécanique. Plusieurs correcteurs se sont inquiétés de la disparition de toute pensée dialectique qui ne se contenterait pas d'exposer, voire de juxtaposer, des doctrines avec clarté et précision, mais qui se soucierait de leur progression en vertu du rythme immanent des concepts. Parfois, elle a abouti à substituer un sujet à un autre. Ainsi, un candidat l'a-t-il transformé en variante tronquée de la formule de Lagneau : l'espace est-il la marque de ma puissance ? Ce qui a fait défaut à ce moment introductif, c'est le plus souvent une analyse un peu serrée des concepts fondamentaux du sujet. La plupart des copies se sont contentées d'une opposition de ce type : il y aurait une nécessité (vitale, politique, poétique..) à s'approprier l'espace mais en tant qu'il est infini, il se déroberait à cette tentative. Certains ont insisté sur la question de droit et se sont demandés : « Peut-on s'approprier l'espace, l'humaniser sans le réduire ou se livrer à une entreprise d'accaparement technique ? »

Une analyse précise des notions d'appropriation et d'espace a manifestement fait défaut à ces tentatives. Au mieux, les candidats ont proposé toute une série de synonymes pour approprier (connaître, concevoir, représenter, maîtriser, aménager...) mais le sens s'est rapidement réduit à « acquérir la propriété de », souvent à partir de la lecture rapide du début de la deuxième partie du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* de Rousseau : « Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire, *ceci est à moi..* » ; les mêmes, oubliant d'ailleurs la suite de la phrase (« et trouva des gens assez simples pour le croire fut le vrai fondateur de la société civile ») qui insiste sur la reconnaissance par autrui nécessaire à ce qui n'est encore qu'une « imposture » ! A partir de là, le sujet devint : de quels espaces peut-on être propriétaire ? Y a-t-il des espaces dont on ne peut ou ne doit pas s'emparer ?

En conséquence, les plans le plus souvent adoptés se sont ramenés à la forme suivante : 1) Le candidat montrait tout d'abord combien l'homme cherche à s'approprier l'espace à la fois sur le plan empirique (par la technique, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'architecture) et sur le plan épistémologique à travers la constitution d'une géométrie dont certaines copies ont relevé les traces dans l'invention de la perspective au Quattrocento. 2) On pointait, ensuite, en quoi cette appropriation est soit

(mais la disjonction n'est pas exclusive) illégitime, soit impossible. La première thèse a amené bien des candidats vers des considérations juridico-politiques et la critique de toute forme d'impérialisme territorial, colonialisme ou autres fantasmes de *Lebensraum*... Ces approches (qui ont rarement différencié propriété et possession) ont décliné la conviction selon laquelle s'approprier l'espace, c'était en déposséder autrui... D'autres copies ont tenté de montrer que cette représentation de l'espace, soit manquait son objet (l'infini) et ne s'appropriait que des parties de l'espace, soit le dénaturait en le réduisant à un modèle formel (en convoquant, dans le meilleur des cas, Merleau-Ponty et la spatialité du « corps propre »). Certaines d'entre elles s'autorisaient aussi, de la géométrisation de l'espace physique (à travers, par exemple, l'indifférence de l'étendue cartésienne par rapport aux qualités secondes de l'objet, *Principes de la philosophie*, II, § . 3) Restait alors, dans un dernier temps, à se réfugier du côté d'un espace vécu, phénoménologique (mais l'étude de la structuration du champ perceptif faisait trop souvent cruellement défaut!), intérieur ou poétique, seule façon, « d'habiter » humainement l'espace.

En lui-même ce plan n'était pas forcément impraticable et les correcteurs ont dû bien souvent s'en contenter, tant il est vrai qu'ils ont trouvé aussi des copies informes et sans aucun fil directeur. Celui-ci avait au moins le mérite de défendre une thèse. Mais on peut regretter qu'il ait abouti presque invariablement à une stratégie de repli dans la forteresse de la subjectivité et dans un dire poétique ou artistique, si ce n'est mystique. On peut s'étonner que les candidats aient opposé jusqu'à la caricature invention poétique et recherches physiques là où Saint-John Perse voyait deux formes complémentaires de la « pensée désintéressée » confrontées au « même abîme » (*Discours de Stockholm*). Certes, il pouvait être fécond d'opposer la marche (cf. Michel de Certeau, « Pratiques d'espace », *L'Invention du quotidien*, 1, *Arts de faire*) grâce à laquelle un sujet actualise sans jamais en devenir propriétaire les promesses d'une ligne d'horizon, à toute forme de domination technique. Mais on peut regretter, en retour, que peu de candidats n'aient relevé le paradoxe qu'ils n'ont cessé pourtant de mettre en scène : celui d'une appropriation qui consiste à délimiter, aménager des territoires afin d'y exercer une maîtrise réelle, et qui passe malgré tout par le détour de modèles toujours plus abstraits, toujours plus émancipés des préoccupations empiriques.

On devait, cette année plus encore que les précédentes, exiger que tout candidat se confronte à un véritable travail d'analyse des concepts du sujet ; préalable sans lequel la réponse à la question posée risquait fort de n'être, on l'a dit, qu'un inventaire empirique de pratiques juridiques et techniques. Un des enjeux cette année était précisément de travailler le concept d'espace (au singulier dans le sujet) en compréhension autant qu'en extension. La diversité des exemples et des références littéraires, scénographiques, cinématographiques, architecturales... devait être dominée pour rendre possible un travail conceptuel, précis et concret. Tous les correcteurs s'accordent sur ce point : les candidats doivent être plus attentifs à la lettre même du sujet. Lorsque le thème comme c'était le cas dans le sujet de cette année est associé à un concept qui le particularise, ce dernier doit faire l'objet de toutes les attentions. Or, le Jury ne peut que regretter que trop de candidats n'aient pas jugé utile de définir « approprier », d'en faire varier le sens et encore moins de chercher ce que cette définition pouvait avoir de problématique

Or le concept d'appropriation constituait bien la principale difficulté dans la mesure où les candidats le découvraient avec le sujet. Le jury n'exigeait pas une analyse étymologique fine mais a valorisé fortement ceux qui s'y sont essayés, notamment ceux qui sont remontés jusqu'à la notion de « propre ». Ainsi s'approprier, c'est faire sien mais entendu comme rendre propre à soi. L'étymologie pouvait ici être, effectivement, d'un grand secours puisque *proprius* (personnel, particulier) construit à partir de *pro* (pour) et de *privus* (particulier, individuel, propre à chacun) permettait d'insister sur le caractère particulier de ce qui m'est propre. Est dit propre ce qui n'est pas commun. On perçoit d'emblée la fécondité de cette distinction lorsqu'on la fait jouer sur le plan de l'espace. Dans le champ de la vie sociale elle permet, par exemple, de distinguer les lieux publics ou familiaux, qui sont des lieux partagés, d'un espace privé qui pourrait être celui de l'intime.

Plus décisivement encore, s'interroger sur l'espace qui pourrait être dit propre à chacun pouvait favoriser une analyse phénoménologique et bien des correcteurs ont regretté sa quasi-absence. Pour cette dernière, l'expérience originelle de l'espace n'est ni sa représentation commune pour laquelle il n'est que l'étendue indéfinie qui contient toute chose, ni même « le milieu vide homogène, infini, indéfiniment divisible » (Bergson, *L'Évolution créatrice*) de la science moderne ; c'est, avant tout, l'expérience de la localisation et le fait même, pour le sujet, de s'éprouver comme situé. Ainsi pouvait-on s'attendre à ce qu'une lecture fine d'Aristote s'étonne de l'irruption de la subjectivité à l'occasion de l'analyse du « lieu propre ». Lorsque Aristote s'interroge sur la différence entre le « lieu commun » et « le lieu propre », il répond, non par une explication, mais par un exemple : « je dis, par exemple, maintenant tu es dans l'univers, et que tu es dans l'air parce que tu es sur la terre ; et de même sur celle-ci parce que tu es dans ce lieu-ci » (*Physique IV, ch.2, 209a*, trad. Pellegrin). L'exemple de ce qui est dans le lieu propre, c'est « toi ». Pourquoi cet appel au lecteur à la fois remarquable et unique dans la *Physique* ? Sans doute parce qu'aucun des lieux naturels ne peut définir le propre d'un corps dans sa particularité et qu'il ne peut y avoir qu'un corps suffisamment

individuel pour avoir véritablement un « lieu propre ». Ce qu'entrevoit Aristote, mais que le primat cosmologique recouvre aussitôt, c'est que le seul corps qui puisse s'approprier le lieu de manière individuelle, le seul suffisamment singulier pour pouvoir s'arracher du fond du « lieu commun », c'est précisément ce que nous appelons « le corps-propre ». Par lui, l'homme fait l'expérience de sa spatialité, présence située au monde, elle-même condition de possibilité de toute objectivation, de toute position et de toute distance.

Sans doute était-ce trop attendre. Du moins pouvait-on exiger des candidats qu'ils ne réduisent pas « s'approprier » à « devenir propriétaire de » mais qu'ils fassent droit à ce que les expressions, « rendre propre à soi », « faire sien », peuvent avoir de plus riche et de plus problématique. A cette condition, on pouvait comprendre le rapport d'appropriation comme le déploiement d'un sujet (individuel ou collectif) et l'objectivation de sa singularité dans l'élément de l'extériorité. Cette approche n'est évidemment pas incompatible avec la constitution d'une propriété privée et peut même la fonder. Ainsi, dans le *Traité du gouvernement civil* (ch.V, 27, trad. Mazel) Locke pense-t-il le travail comme l'activité individuelle d'un sujet qui déploie hors de lui des qualités absolument particulières, véritable extension du soi hors de soi par laquelle il justifie la propriété : « tout ce qu'il a tiré de l'état de nature, par sa peine et son industrie, appartient à lui seul : et cette peine et cette industrie étant sa peine et son industrie propre et seule, personne ne saurait avoir de droit sur ce qui a été acquis par cette peine et cette industrie ». Mais les sens dérivés de « propre » -exact, même ou semblable ; apte, bon ou convenable- pouvaient eux aussi amener à penser le rapport d'appropriation comme mise en conformité, réduction de l'autre au même..., en un mot, soumission d'un donné à la légalité d'un sujet.

On pouvait s'attendre à ce que le concept d'espace soit mieux analysé puisqu'il constituait le thème de l'année. Ainsi pouvait-on espérer quelques distinctions précises entre l'espace empirique, celui où apparaissent les phénomènes, et l'espace de la géométrie classique caractérisé par son infinité et ses trois dimensions ; et surtout, l'analyse précise de leurs caractéristiques. La réponse à la question posée -et le Jury a valorisé les copies qui ont tenté de le montrer- variait, bien sûr, en fonction de la définition qu'on donnait de l'espace. Les bonnes copies, au lieu de glisser subrepticement d'une signification à l'autre, sont parvenues à produire ces différentes conceptions en élucidant les catégories à partir desquelles nous les construisons. Ainsi les candidats les plus perspicaces ont-ils distingué le milieu du territoire, la limite de la frontière, l'espace du lieu, l'infini de l'indéfini...

Enfin, les meilleures copies ont montré que l'espace ne se limite pas à l'étendue mais qu'il désigne aussi un ensemble de relations déterminant un domaine donné, ce qu'il faut comprendre lorsqu'on parle, par exemple, de l'espace littéraire. Malheureusement rares ont été les copies capables d'explorer cette veine et de parvenir à l'idée mathématique d'espace abstrait, c'est-à-dire d'un ensemble muni d'une structure (espace affine, espace projectif, espace vectoriel).

Cette approche épistémologique -et les correcteurs ont systématiquement valorisé toute tentative allant dans ce sens- présentait un intérêt critique évident. L'espace que la formulation du sujet incitait, en première lecture, à penser comme un donné empirique apparaissait alors pour ce qu'il est, une notion construite en fonction de préoccupations rationnelles (cette rationalité pouvant être tout aussi bien politique que mathématique !) précises. En réalité le Jury a souvent été déçu par les rares allusions des candidats au champ scientifique. C'est ainsi que la physique de l'étendue reposant sur un concept géométrique de l'espace homogène a trop souvent été présentée comme un obstacle à l'appropriation de l'espace alors qu'elle en est, en réalité, une des conditions de possibilité. Certains ont même fini par dire que « l'infini » (ou l'indéfini) n'était pas quantifiable oubliant par là que le simple ensemble des entiers naturels (qui constitue bien une manière de quantifier !) était lui-même infini !

Enfin, on pouvait exiger que les candidats explicitent les enjeux de la question posée, sans quoi elle risquait fort de n'être que l'occasion d'un exercice rhétorique et formel. Les correcteurs -et ils ont été régulièrement déçus sur ce point- espéraient que les candidats verraient dans l'appropriation de l'espace un aspect fondamental de l'interaction de tout vivant et du monde et qu'ils repéreraient une continuité entre la constitution d'un « milieu » au sens de Von Uexküll et la délimitation, puis l'aménagement d'un territoire par l'homme. Bien entendu, chez ce dernier, il y a une spécificité à envisager. Cette appropriation est inséparable d'institutions politiques comme les États et leurs frontières parfois bien concrètes (grande muraille de Chine, mur d'Hadrien, mur entre les USA et le Mexique...). Surtout, l'homme finit par produire « un monde » par des signes, des catégories cognitives, ou encore des œuvres (« la plus mondaine des choses » Hannah Arendt, *La Crise de la culture*) à partir desquels il délimite, donne sens et transmet aux générations futures un espace façonné à son image.

Plus inquiétant encore, l'analyse de la notion d'espace est restée souvent peu structurée. Hormis de grandes oppositions telles que : espace extérieur/espace intérieur, ou espace fini/espace infini, les correcteurs

n'ont guère trouvé d'analyse précise de la notion, ni d'articulation des différents sens. Ce qui a frappé le jury, c'est l'absence de caractéristiques propres à tel ou tel espace, comme la symétrie pour l'espace géométrique ou la localisation (la structuration en droite, gauche, en haut, en bas...) pour le champ perceptif. De même, la notion d'espace abstrait, pourtant si fondamentale en mathématiques, en physique et dans nombre d'autres disciplines, comme les sciences sociales, a semblé totalement ignorée.

Le plus souvent, les candidats se sont bornés à opposer l'étendue indéfinie qui contient et entoure toute chose (qu'ils n'ont pas toujours distingué de la représentation de cette étendue), au volume occupé par quelque chose (le lieu aristotélicien), voire au milieu extra-terrestre ou intersidéral (plus ou moins inaccessible).

Quelques-uns, ont mentionné comme en passant l'une des deux formes pures de l'intuition sensible kantienne, sans trop savoir qu'en faire dans le cadre du sujet, sans s'apercevoir que faire de l'espace une des formes de la sensibilité modifie le sens de ce qu'on hésite encore à appeler appropriation. Car le sujet n'est pas tant, alors, en relation avec une extériorité à mettre en forme, qu'avec lui-même, la question devenant celle du rapport des facultés (sensibilité, imagination, entendement) entre elles.

L'absence de recul et de mise en perspective épistémologique a rendu les candidats assez peu sensibles aux variations historiques du concept : ils ne semblent pas s'être aperçus que la notion d'espace au départ concrète, puis géométrique en un sens absolu, s'était, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, pluralisée et relativisée, ouvrant la porte, non seulement à l'idée des espaces abstraits mentionnés précédemment, c'est-à-dire en mathématiques, d'ensembles munis d'une structure (espace affine, projectif, vectoriel), mais à celle d'espaces variables ou déformables définis uniquement localement.

Enfin, la plupart des copies -et même les meilleures- ont développé une vision profondément négative de l'appropriation de l'espace -abstrait comme concret- par le biais des sciences et des techniques, ces dernières étant, selon certaines d'entre elles, responsables de tous les maux. D'où des dissertations qui se sont terminées généralement par des fuites dans le poétique ou le religieux, garanties supposées de l'inappropriable. On a, alors, convoqué Heidegger pour qui habiter, c'est ménager le « Quadriparti » : être sur terre, être sous le ciel, demeurer devant les divins, appartenir à la communauté des hommes (*Bâtir, habiter, penser*). En elle-même cette position aurait pu donner lieu à de belles analyses, mais elle a manifesté trop souvent, une telle technophobie qu'elle en devint caricaturale. Les candidats ont massivement oublié que l'aménagement de l'espace, y compris par la technique, est une démarche incontournable pour que la vie puisse réaliser toutes ses possibilités (notamment spirituelles) et s'émanciper de ses conditions trop étroitement naturelles. Même si, évidemment, ce constat n'autorise pas toutes les dérives. Le Jury a par conséquent, valorisé les copies qui ont vu cette dimension du sujet : elles auront su, du moins, ne pas sombrer comme beaucoup d'autres, dans un magma de craintes infondées nourries de fantasmes médiatiques, d'allusions cinématographiques ou de bribes de discours idéologiques.

Les correcteurs ont tout de même la satisfaction de lire quelques belles analyses, notamment picturales. La richesse de l'iconographie mobilisable, ainsi que les travaux de Francastel (*Peinture et société*) ou de Panofsky (*La Perspective comme forme symbolique*) auront parfois inspiré les candidats capables alors de finesse comme cette copie qui développa une analyse magistrale la *Flagellation du Christ* de Piero della Francesca. Quelques candidats, parmi les meilleurs, sont parvenus à montrer comment la perspective permet de représenter de façon projective l'infini dans le cadre fini du tableau, réfutant, au passage, la thèse trop vite affirmée et trop peu discutée selon laquelle la raison humaine ne pourrait pas appréhender l'espace dès lors qu'il serait infini. Certes les références ont été nombreuses, variées, pertinentes même, de l'*Odysée* d'Homère à *La Route* de Cormac McCarthy en passant par *L'Emploi du temps* de Butor. Souvent Baudelaire, Proust ou Perec furent justement mobilisés. Mais l'usage de ces références n'a pas toujours été à la hauteur des enjeux conceptuels. Cependant, quelques copies, saluées par de très bonnes notes, ont tenté à partir de textes bien maîtrisés, de penser les caractéristiques de l'espace littéraire et les liens qu'il pourrait entretenir avec l'espace géographique ou social.

Les bonnes et les très bonnes copies ont été aisément repérables. Elles se sont signalées d'abord par une analyse (enfin!) étoffée du concept d'appropriation et ensuite, par leur distance critique vis-à-vis du sujet. Les unes se sont interrogées sur l'extériorité supposée de l'espace pour mettre en lumière le processus rationnel par lequel il est construit par le sujet. Certaines, à partir d'un constat de pluralité, ont remis en question l'unicité de l'espace en lui opposant une variété apparemment irréductible. D'autres, enfin, se sont interrogées sur le sujet de l'appropriation, le « on », s'orientant souvent vers une intersubjectivité phénoménologique (pluralité des perspectives) ou savante.

Ces copies ne se sont pas contentées de décrire l'espace intérieur ou l'espace poétique comme des lieux de fuite et de consolation, mais ont tenté de les articuler à l'espace empirique ou social. Parfois, elles sont même allées jusqu'à reposer la question de son unité, soit à partir de la recherche d'une expérience

originelle (Kant ou Merleau-Ponty), soit, comme dans une des copies rencontrées, en tentant de cerner les invariants d'une rationalité spatialisante, à l'œuvre aussi bien dans l'espace social que dans la géométrie la plus abstraite, à partir des notions d'ordre ou de structure.

Les futurs candidats doivent prendre conscience que les meilleures copies sont toujours claires et solidement argumentées. Les correcteurs regrettent toutefois que certaines, pourtant parmi les meilleures, préfèrent accumuler les références -même pertinentes-, passant un peu rapidement de l'une à l'autre plutôt que d'approfondir la lecture d'un texte afin d'y repérer des nuances dialectiques. Rappelons que l'épreuve de culture générale n'est pas un concours d'érudition et que l'analyse approfondie et critique d'un auteur sera toujours plus profitable aux candidats que la succession des doctrines.

En définitive, le niveau général des candidats est apparu aux correcteurs, tout à fait correct. Mais cette performance moyenne générale favorisée par les consignes de correction ne saurait masquer un sentiment d'inachevé et une certaine déception. La préparation n'est pas en cause : les candidats par les connaissances qu'ils mobilisent témoignent de la variété et de la profondeur des cours qui leur ont été dispensés. Mais ils s'abritent trop souvent derrière un « prêt à penser » qui atrophie leur réflexion et manifeste un manque d'ambition intellectuelle. Les candidats doivent se persuader que le Jury accueille toujours avec bienveillance toute tentative de réflexion qui, prenant appui sur une analyse conceptuelle modeste mais patiente, témoigne d'un véritable engagement intellectuel. C'est là tout le sens et la noblesse de la dissertation de culture générale.